

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **20 (1962)**

Heft [1]: **L'ingénieur et l'économiste dans l'entreprise**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

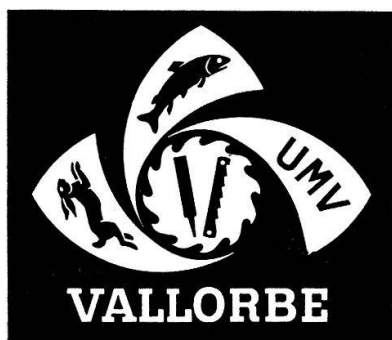
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prendre, il en mesurera les effets sur l'ensemble auquel il appartient, en se rendant compte à quel point sa propre destinée et le sort de son entreprise dépendent du bien-être de toute la communauté.

Arrivés à ce stade, il nous faut aborder maintenant la partie la plus importante des *relations entre les pouvoirs publics et les entreprises et leurs dirigeants*. Du moment que nous devons travailler ensemble, nous nous devons réciproquement *aide et conseil*. Je ne crois pas que l'acceptation d'avertissements ou de suggestions provenant des pouvoirs publics puisse nuire aux intérêts des entreprises. Bien entendu, conseils et suggestions doivent reposer sur des connaissances précises de la situation générale, parfois sur des informations auxquelles les entreprises n'ont pas individuellement accès. En revanche, les représentants des pouvoirs publics feront bien de prendre en considération les expériences de l'industriel privé. J'aimerais ajouter — et je m'y sens autorisé étant donné ma double qualité de mandataire public et d'industriel — que les pouvoirs publics auraient tout avantage à étudier, en vue de les adopter, les *méthodes de travail* qui sont pratiquées dans les entreprises libres.

A l'heure actuelle, l'économie mondiale est en pleine croissance. Je le constate en toute objectivité, bien que, personnellement, je demeure sceptique quant à la valeur humaine de cette vigoureuse poussée économique. Les faits étant ce qu'ils sont, il faut que l'industriel, aussi bien que les pouvoirs publics, prennent leurs décisions à la lumière de cette situation, qu'ils raisonnent à longue échéance, en tenant compte de l'interdépendance de tous les facteurs d'une économie qui se développe à une cadence impressionnante. Sachant que, dans la vie économique, tout se tient, on aura soin d'éviter, des deux côtés, des initiatives à courte vue. On constatera que même en notre siècle extraordinaire, les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel et on reconnaîtra volontiers que ces mêmes arbres sains et vigoureux se développent de manière fort satisfaisante et que ce serait un tort de vouloir empêcher leur croissance.

Je crois qu'en cultivant, de part et d'autre, le sens de la mesure et en s'efforçant d'éviter toute étroitesse d'esprit dans les raisonnements et les appréciations, des relations harmonieuses et fructueuses à long terme pourront se former et se maintenir entre les pouvoirs publics et les entreprises.



"Non seulement les limes mais aussi les scies de Vallorbe sont les meilleures".

Adresse exacte:

**USINES MÉTALLURGIQUES DE VALLORBE**

Fabrique de limes, scies, fraises

**VALLORBE**

N° de téléphone: (021) 8 41 36

